

Demande d'avis sur la proposition de désignation de commissaires aux comptes

Fiche 3 – Organisation interne de la structure d'exercice professionnel

Fiche devant être transmise :

- *à l'occasion de votre première désignation dans un organisme placé sous le contrôle de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles faisant suite à l'entrée en vigueur de la procédure ;*
- *par la suite, uniquement à l'occasion de changements intervenus dans l'organisation interne de la structure d'exercice professionnel ou si la précédente fiche a été établie depuis plus de 12 mois.*

Décrire les modalités d'organisation et de fonctionnement des structures d'exercice du commissariat aux comptes et notamment :

- les ressources humaines et techniques affectées au secteur d'activité de l'organisme d'assurance concerné tant en matière d'audit financier que d'actuariat ;
- les moyens mis en œuvre en matière de formation continue, incluant notamment ce qui concerne les spécificités de l'organisme d'assurance concerné ;
- les moyens mis en œuvre en matière de documentation technique, incluant notamment ce qui concerne les spécificités de l'organisme d'assurance concerné ;
- les procédures mises en place au niveau du cabinet et le cas échéant du réseau en matière de contrôle du respect des règles déontologiques et d'indépendance.

Date et signature du commissaire / responsable de mission